

MÉMOIRE

PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA



« UN MONSTRE QUI N'A PAS SA PLACE À CET ENDROIT »

« LES GÉNÉRATIONS FUTURES EN SUBIRONT LES CONSÉQUENCES »

PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
(BAPE) PAR :

LOUIS GUILMETTE

ENVOYÉ À :

SECRÉTAIRE DU BAPE

COORDONNATRICE DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

RE : TERMINAL MÉTHANIER RABASKA
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
575, RUE ST-AMABLE : 2.10
QUÉBEC P.Q.
G1R-6A6

rabaska@bape.gouv.qc.ca

IDENTITÉ

JE SUIS PROPRIÉTAIRE DEPUIS UNE QUINZAINÉ D'ANNÉES D'UNE RÉSIDENCE PRIVÉE EN BORDURE DU FLEUVE SITUÉE AU BEAUMONT, FACE AU PROJET DE LA JETÉE PROPOSÉE PAR RABASKA . (VOIR PHOTO A)

MON TERRAIN EST CONTIGU À UN PARC MUNICIPAL SITUÉ ENCORE PLUS PRÈS DE LA JETÉE DE RABASKA.

JE SUIS IMPLIQUÉ DEPUIS 30 ANS DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PLUS SPÉCIALEMENT LA SAUVEGARDE ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS ANCIENS SOUVENT JUGÉS BONS POUR LA DÉMOLITION, PARTICULIÈREMENT DANS LE VIEUX QUÉBEC.

PRÉSENTATION

JE M'OPPOSE CATÉGORIQUEMENT À L'IMPLANTATION D'UN PORT MÉTHANIER DANS CE SECTEUR RURAL, AGRICOLE, RÉSIDENTIEL ET PATRIMONIAL, DE SURCROÎT DANS LA GRANDE AGGLOMÉRATION TOURISTIQUE DE QUÉBEC, LA CAPITALE NATIONALE, POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- 1) LE CHANGEMENT DE CETTE ZONE AGRICOLE POUR UNE ZONE INDUSTRIELLE
- 2) LA POLLUTION VISUELLE, SONORE ET ATMOSPHÉRIQUE DANS UNE ZONE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE
- 3) LES PROBLÈMES CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT À CARACTÈRE EXPLOSIF
- 4) LA DÉTÉRIORATION DE L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT À COURT ET LONG TERME
- 5) LE MIRAGE ÉCONOMIQUE
- 6) LE DÉPLACEMENT DES POPULATIONS ÉTABLIES DEPUIS DES DÉCENNIES
- 7) LE MANQUE DE CRÉDIBILITÉ ET DE RESPECT DES POPULATIONS PAR RABASKA
- 8) LES CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DE VIE ET DU PATRIMOINE FAMILIAL DES HABITANTS

« UN MONSTRE QUI N'A PAS SA PLACE DANS CET ESPACE »

A) LE SECTEUR

IL EST INCONCEVABLE QU'UNE ENTREPRISE DE CE TYPE PUISSE S'ÉTABLIR DANS UN SECTEUR RURAL, À LA FOIS AGRICOLE, PATRIMONIAL (ILE D'ORLÉANS) ET TOURISTIQUE OÙ L'AIR EST PUR ET LE CALME ABSOLU.

LA LOI DU ZONAGE AGRICOLE EMPÊCHE D'AILLEURS CE GENRE D'INTRUSION.

LES POPULATIONS Y SONT ÉTABLIES DEPUIS DES GÉNÉRATIONS ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS S'Y SONT INSTALLÉS À LA FOIS POUR PROLONGER LEUR SANTÉ ET RETROUVER UNE QUALITÉ DE VIE SOUVENT PERDUE AVEC LA CROISSANCE DES GRANDES MUNICIPALITÉS.

SI CE PROJET EST ACCEPTÉ, CETTE ZONE DEVIENDRA UNE ZONE INDUSTRIELLE À HAUTE DENSITÉ ET À HAUT RISQUE OBLIGEANT UN IMPORTANT DÉPLACEMENT DE POPULATIONS CONTRE LEUR GRÉ.

À BEAUMONT, CET ÉNORME QUAI SERA À QUELQUES 200 MÈTRES, SOIT PRESQU'EN FACE D'UN PARC MUNICIPAL CRÉÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS DE CE VILLAGE. (VOIR PHOTO A)

IL SERA DÉSORMAIS IMPOSSIBLE DE MARCHER SUR LA PLAGE CAR LE PASSAGE SERA BLOQUÉ PAR LES INSTALLATIONS PORTUAIRES ET CET ESPACE DEVIENDRA DE TOUTE FAÇON UNE ZONE DANGEUREUSE.

OÙ IRONT ALORS LES FAMILLES QUI DÉSIRENT S'AMUSER AVEC LEURS ENFANTS AU BORD DU FLEUVE AYANT DEVANT EUX, DES MONSTRES TELS QUE CES MÉTHANIERES ET LEURS RISQUES ASSOCIÉS ?

B) LA POLLUTION

LES ACTIVITÉS MARITIMES DE JOUR ET DE NUIT TELLES QUE LE REMORQUAGE ET LE TRANSVIAGE DE CES MASTODONTES, CRÉERONT UNE POLLUTION VISUELLE ET SONORE INTOLÉRABLES POUR LES RIVERAINS. CES NAVIRES MÉTHANIERES SONT D'UNE HAUTEUR D'ENVIRON HUIT ÉTAGES ET D'UNE LONGUEUR DE 300 MÈTRES. LA LUMINOSITÉ DES INSTALLATIONS ET LE BRUIT CONSTANT DES MOTEURS SONT DES ENJEUX MAJEURS POUR LA QUIÉTUDE ENVIRONNEMENTALE. À TITRE D'EXEMPLE, RENDEZ VOUS SUR LES PLAINES D'ABRAHAM LE SOIR ; VOUS ENTENDREZ TRÈS BIEN LES BATEAUX D'ULTRAMAR. IMAGINEZ-VOUS ALORS CE QUE SERA L'IMPACT SONORE À L'ILE D'ORLÉANS ET À BEAUMONT-LÉVIS ! (VOIR PHOTO B)

CE TRAFIC MARITIME ENDOMMAGERA LA FLORE ET LA FAUNE DE CE SECTEUR ACTUELLEMENT PROTÉGÉ PAR LE MINISTÈRE. ET POURTANT! JE CITE EN EXEMPLE MON CAS PERSONNEL : À MA RÉSIDENCE SUR LE BORD DU FLEUVE, LE MINISTÈRE A REFUSÉ CATÉGORIQUEMENT QUE JE DÉPLACE DE GROSSES PIERRES POUR NE PAS AFFECTER L'HABITAT ENVIRONNEMENTAL DES POISSONS. Y AURAIT-IL DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

C) LA SÉCURITÉ

EN CE QUI A TRAIT À LA SÉCURITÉ , JE ME FIE AUX DÉCLARATIONS DE M.HARPER, NOTRE PREMIER MINISTRE, QUI DIT REFUSER AUX AMÉRICAINS LE PASSAGE DE MÉTHANIER DANS LE DÉTROIT DE HEAD HARBOUR AU NOUVEAU BRUNSWICK : « WE WILL USE ANY LEGAL MEANS TO STOP THE PROJECT » ET DANS LE MÊME ARTICLE , EN GROS TITRE : « CANADA SAYS LNG TANKERS ARE ENVIRONMENTALLY DANGEROUS AND POTENTIAL THREATS ». DE MÊME AL GORE, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS QUI, COMME ACTIVISTE ENVIRONNEMENTAL, S'ÉLÈVE CONTRE LES DANGERS DES LNG. (VOIR L'ARTICLE DU NATIONAL POST.18-11-06, À C-1)

L'OPINION DE CES POLITICIENS QUI ONT ACCÈS À L'INFORMATION DE SOURCES SÛRES, LES NOMBREUSES ÉTUDES PRÉSENTÉES PAR LES EXPERTS INDÉPENDANTS DES OPPOSANTS AU PROJET RABASKA ET LES REFUS DE PLUSIEURS MUNICIPALITÉS SUR LES CÔTES EST ET OUEST DES ÉTATS-UNIS, DU CANADA ET DU MEXIQUE, D'IMPLANTER DE TELS PROJETS DANS LEURS MUNICIPALITÉS PROUVENT, ENCORE UNE FOIS, LA PERTINENCE DE MON OPPOSITION À NE PAS LAISSER CE PORT MÉTHANIER S'INSTALLER DANS CE SECTEUR . (VOIR ARTICLE À C-2)

DE PLUS LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE CACOUNA, PROPRIÉTÉ DE TRANS-CANADA ET DE PÉTRO-CANADA, DÉCLARAIT LE 23 NOVEMBRE DERNIER QU'ELLE « N'AVAIT PAS RETENU LE CHOIX DE LÉVIS EN RAISON DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, LA PRÉSENCE DE COURANTS AVEC UNE FORCE ÉLEVÉE ET L'ABSENCE D'UN BASSIN D'ÉVITAGE.» (VOIR L'ARTICLE DU SOLEIL C-2-1)

IL SUFFIT DE REGARDER LE PLAN DE LA PSEUDO ZONE DE SÉCURITÉ PROPOSÉE PAR RABASKA AUTOUR DE LA JETÉE ET DES RÉSERVOIRS, POUR CONSTATER QUE L'ENTREPRISE NE PREND AUCUNEMENT EN CONSIDÉRATION LES RÉSIDENTS DU SECTEUR. ENCORE UNE FOIS, ON SE MOQUE DE LA POPULATION POUR SAUVER DE L'ARGENT, EN DÉLIMITANT UNE ZONE EXTRÊMEMENT PETITE, CE QUI LUI ÉVITE DE DÉDOMMAGER FINANCIÈREMENT PLUSIEURS RÉSIDENTS AFFECTÉS PAR CE PROJET. (VOIR PHOTO A)

À TITRE DE RÉFÉRENCE, JE JOINS L'ARTICLE D'ANNIE ST-PIERRE, PARU DANS LE JOURNAL DE QUÉBEC, AU SUJET DU PORT MÉTHANIER DE MONTOIR, FRANCE : « ...LES FUITES FONT PARTIE DU QUOTIDIEN.....LE CELLULAIRE OU LE FLASH PEUT PROVOQUER DES ÉTINCELLES ET CAUSER DES DOMMAGES LORS D'UNE FUITE » (VOIR C-3)

D) LA DÉTÉRIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST DE NOTRE DEVOIR DE PENSER AU BIEN-ÊTRE DES GÉNÉRATIONS FUTURES SI ON VEUT QU'ELLES RESPIRENT UN AIR PUR DANS 50 ANS. CES ESPACES, QUI SONT NOTRE PATRIMOINE COMMUN, DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS.

LA RÉGION DE BEAUMONT FAIT PARTIE DE LA GRANDE RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE OÙ ACTUELLEMENT ON DÉBOURSE DES MILLIONS POUR SON EMBELLISSEMENT. JE CITERAI EN EXEMPLE LA RÉCUPÉRATION DES RIVES DU FLEUVE QUI ONT ÉTÉ RÉAMÉNAGÉES POUR L'USAGE DES CITOYENS SUR LE BOULEVARD CHAMPLAIN . ÉGALEMENT, L'ÉLIMINATION DES RÉSERVOIRS DE PÉTROLIÈRES INSTALLÉS À UNE ÉPOQUE OÙ LA QUALITÉ DE VIE ÉTAIT TELLE QU'ON LA CROYAIT ÉTERNELLE. MISANT UNIQUEMENT SUR L'IMPORTANCE DES REVENUS FISCAUX, LES POLITICIENS N'AVAIENT PAS PENSÉ AUX GÉNÉRATIONS SUIVANTES. CINQUANTE ANS PLUS TARD, TOUT EST À REFAIRE!

EST-IL NÉCESSAIRE DE RAPPELER LA POLLUTION INDUSTRIELLE ET SES DÉGATS ENGENDRÉS PAR LE LAISSER-FAIRE DES GOUVERNEMENTS DANS LES GRANDES VILLES, COMME MEXICO OU LE CAIRE, ALORS QUE LES POPULATIONS Y SONT EN CROISSANCE ?

RABASKA VEUT ENLEVER AUX CITOYENS DE LÉVIS-BEAUMONT UN ESPACE D'UNE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE EXCEPTIONNELLE POUR SATISFAIRE SES BESOINS DE CROISSANCE ET CEUX DE SES ACTIONNAIRES TELS : LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS AVEC GAZ DE FRANCE, LA CAISSE DE DÉPÔT ET LES CAISSES DESJARDINS, ACTIONNAIRES DE GAZ MÉTRO .

J'ESTIME QUE CE N'EST PAS PARCE QU'UNE COMPAGNIE OU UN GOUVERNEMENT ÉTRANGER DÉCIDE DE RÉDUIRE SES COÛTS EN NE VOULANT PAS INVESTIR DANS LE PROLONGEMENT D'UN PIPELINE, QUE L'ON DOIT SE PLIER À LEUR JEU. IL FAUT DE FAÇON CATÉGORIQUE LEUR REFUSER CE SECTEUR. IL EXISTE AU QUÉBEC D'AUTRES LIEUX POUVANT SATISFAIRE LEURS BESOINS.

CE PROJET M'APPARAÎT IRRESPONSABLE EN 2006, AUTANT POUR CE SECTEUR QUE POUR LA RÉGION ENTIÈRE.

CETTE ZONE CHAMPÊTRE, FACE À LA CAPITALE NATIONALE, DOIT DEMEURER TELLE QUELLE. EN CE FAISANT, NOS DIRIGEANTS DONNERAIENT UN EXEMPLE DE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DE QUALITÉ TOTALE.

E) UN MIRAGE ÉCONOMIQUE

RABASKA FAIT MIROITER DES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES IMPORTANTES. LA RÉALITÉ VEUT QU'À LA FIN DES TRAVAUX, SEULEMENT SOIXANTE EMPLOIS PERMANENTS SOIENT CRÉÉS. DE PLUS, VU LA NATURE DU TRAVAIL DURANT LA CONSTRUCTION, LA GRANDE MAJORITÉ DES TRAVAILLEURS DEVRONT ÊTRE SPÉCIALISÉS. PAR CONSÉQUENT, CES DERNIERS PROVIENDRONT D'AUTRES RÉGIONS POUR Y RETOURNER PAR LA SUITE.

À MON AVIS, ON POURRAIT TOUT AUSSI BIEN DÉMARRER UNE PETITE ENTREPRISE QUI FOURNIRAIT CENT EMPLOIS PERMANENTS!

JE COMPRENDS QUE POUR LA VILLE DE LÉVIS, CE PROJET DE SITE INDUSTRIEL SIGNIFIE UNE ENTRÉE ADDITIONNELLE DE TAXES IMPORTANTE. CEPENDANT, JE CROIS QUE LA VISION MUNICIPALE DE LÉVIS EN EST UNE À COURT TERME. ON ÉCHANGE DES MILLIONS CONTRE DE LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE. DE PLUS, POUR LA CRÉATION D'UNE SOIXANTAINÉ D'EMPLOIS, ON DÉPLACE DES POPULATIONS ÉTABLIES DEPUIS DES GÉNÉRATIONS.

TOURISME

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE SERA GRANDEMENT AFFECTÉE PAR CES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX, LE SECTEUR DE L'ÎLE D'ORLÉANS PASSANT DE CHAMPÊTRE ET PAISIBLE À INDUSTRIEL.

LES VISITEURS VIENNENT ICI PRINCIPALEMENT POUR VOIR ET SENTIR NOTRE DIFFÉRENCE ET ADMIRER LA BEAUTÉ DE CES LIEUX OÙ LA NATURE S'EXPRIME EN TOUTE LIBERTÉ. NOS VALEURS EN TANT QUE QUÉBÉCOIS SE RÉFLÈTENT À TRAVERS NOTRE ENVIRONNEMENT : POURQUOI FAUT-IL LE DÉTRUIRE ?

NOUS AVONS VU DES CITOYENS ET POLITIENS DE DIVERSES RÉGIONS S'ÉLEVER CONTRE CE GENRE D'INSTALLATION. C'EST NOTRE TOUR DE REFUSER D'EMBLÉE CE TYPE DE POLLUTION. À ST-ANDREWS, N.B., LA « MECCA » DU TOURISME, IL Y A PRÉSENTEMENT UNE LEVÉE DE BOUCLIER PAR LA POPULATION ET LE GOUVERNEMENT CANADIEN CONTRE UN TEL PROJET. (VOIR FP DU 18-11-06 À C-1 ET D-1).

PROPOSITION D'UN AUTRE SITE

RABASKA NE LAISSERA PAS TOMBER UN PROJET DE CETTE ENVERGURE; IL EST NÉCESSAIRE À SA SURVIE COMME ENTREPRISE ; SI CE N'EST PAS À LÉVIS, CE SERA AILLEURS AU QUÉBEC. C'EST POURQUOI NOS DÉCIDEURS POLITIQUES ONT LE DEVOIR DE LUI PROPOSER DES ALTERNATIVES. ÉNERGIE CACOUNA NOUS

INFORME QU'IL Y A D'AUTRES SITES MIEUX CLASSÉS AU QUÉBEC. IL NE S'AGIRAIT DONC QUE D'ALLONGER LE PIPELINE PROJETÉ.

(VOIR L'ARTICLE DU SOLEIL DU 1-12-06 À : E)

F) MANQUE DE CRÉDIBILITÉ

RABASKA ESSAIE DE LEURRER LES DIRIGEANTS MUNICIPAUX ET LA POPULATION EN PROMETTANT DES MILLIONS ET PRÉSENTANT DES ÉTUDES-MAISON. DANS LES FAITS, IL S'AGIT SOUVENT DE NON-DITS. LA COMPAGNIE REJETTE SYSTÉMATIQUEMENT LES ÉTUDES ET ANALYSES INDÉPENDANTES RÉALISÉES SUR LA SÉCURITÉ DE L'IMPLANTATION DE TELS PROJETS AILLEURS DANS LE MONDE. IL EN EST DE MÊME POUR LES CAUSES DE DOMMAGES LORS D'INCIDENTS DÉSASTREUX. (VOIR E-1)

JE REMETS ÉGALEMENT EN QUESTION L'INTÉGRITÉ DE RABASKA LORSQUE, AYANT ASSISTÉ À UNE PRÉSENTATION SUR DIAPPOSITIVES DEVANT 900 PERSONNES À LÉVIS, ON Y VOIT UN SECTEUR BOISÉ, VIERGE ET SANS HABITATIONS, FACE À SON QUAI PROJETÉ. JE CONSTATE DONC QU'ELLE Y A EFFACÉ NOTRE RÉSIDENCE, VOULANT AINSI DÉMONTRER QUE SON IMPLANTATION NE DÉRANGE PERSONNE. EN SOMME CE TYPE D'ASTUCES, LUI PERMET DE CONVAINCRE LES AUTORITÉS ET LES POPULATIONS DU BIEN FONDÉ DE SON PROJET.

(VOIR PHOTOS F ET C ET ARTICLE E-2)

J'AI AUSSI REMARQUÉ QUE SUR LA PHOTO INSÉRÉE DANS LE DOCUMENT « D'OFFRE DE COMPENSATION AUX RÉSIDENTS », LES PYLÔNES ET LES FILS D'HYDRO QUÉBEC SONT DÉMESURÉMENT GROSSIS COMPARATIVEMENT À LA JETÉE. DE PLUS, AUCUN BATEAU N'Y APPARAÎT, CE QUI DONNE L'ILLUSION QUE LE PAYSAGE N'EST PAS AFFECTÉ. PAR CONTRE, ON REMARQUE QUE LA PHOTO DU DOCUMENT « A » REPRÉSENTE MIEUX LA RÉALITÉ D'UNE INSTALLATION PORTUAIRE PLUS DÉRANGEANTE PAR RAPPORT À LA VÉRITABLE INSTALLATION D'HYDRO QUÉBEC.

(VOIR PHOTOS D ET A)

MESSIEURS DU BAPE ET MONSIEUR LE MINISTRE, IL EST ESSENTIEL QUE VOUS AYEZ DES CONTRE-EXPERTISES INDÉPENDANTES.

F) CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

AU GOUVERNEMENT, IL SEMBLE QUE LES DÉS SOIENT PIPÉS À L'AVANCE. AUSSITÔT QUE L'ANCIEN MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, THOMAS MULCAIR, S'EST DÉCLARÉ CONTRE LE PROJET, IL A ÉTÉ ÉCARTÉ DU MINISTÈRE. DE PLUS, EN JUIN 2006, DIANE LEMIEUX, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, NOUS RÉVÉLAIT QUE STÉPHANE BERTRAND, AUTREFOIS DE GAZ MÉTRO, AVAIT OBTENU LE POSTE DE DIRECTION DU CABINET DE JEAN CHAREST. J'EN CONCLUS QUE LES FORCES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES SONT À L'ŒUVRE (VOIR ARTICLE F-1)

D'AUTRE PART, MICHEL HEBERT DU JOURNAL DE QUÉBEC, NOUS APPRENAIT QUE DES ÉTUDES SECRÈTES EXISTENT MAIS QUE CLAUDE BÉCHARD, LE MINISTRE EN POSTE, LES GARDE SOUS LE BOISSEAU POUR NE PAS PRENDRE POSITION CONTRE RABASKA. (VOIR ARTICLE À F-2)

LES GOUVERNEMENTS SONT-ILS AU DESSUS DES LOIS? LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT A DEMANDÉ QU'ON RESPECTE LE CODE MUNICIPAL QUI LUI PERMET DE RÉGLEMENTER LES MATIÈRES DANGEUREUSES À UN KILOMÈTRE DE SES LIMITES. OR RABASKA TENTE D'ÉTABLIR SON PORT À LÉVIS SOIT À QUELQUES MÈTRES DE LA LIMITE DE BEAUMONT ET CE, SUITE AU REFUS CATÉGORIQUE DES CITOYENS DE CETTE MUNICIPALITÉ DE RECEVOIR LE DIT PROJET. UNE AUTRE ASTUCE !

(VOIR ARTICLE DE ANNIE ST-PIERRE, À F-3)

À MON AVIS, IL APPARTIENT AUX DIRIGEANTS POLITIQUES DE PROPOSER À RABASKA UNE SOLUTION DE RECHANGE, LUI DÉMONTRANT QUE LES VALEURS QUI GUIDENT NOS POPULATIONS PRIMENT SUR LES PROFITS DES ENTREPRISES AU QUÉBEC.

H) CONSIDÉRATIONS SUR LA QUALITÉ DE VIE ET CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES POUR NOTRE PATRIMOINE FAMILIAL

NOUS SOMMES INSTALLÉS EN BORDURE DU FLEUVE DEPUIS DÉJÀ UNE LONGUE PÉRIODE. CET ENDROIT EST DES PLUS MERVEILLEUX, FACE À L'ÎLE D'ORLÉANS. L'AIR EST PUR, LE CALME Y RÉGNE ET LA VUE SUR LA CAPITALE EST EXTRAORDINAIRE. (VOIR PHOTO C)

VOILÀ QU'ON VEUT Y IMPLANTER UN PORT MÉTHANIER AVEC DES BATEAUX DE HUIT ÉTAGES DE HAUTEUR EN FACE DE CHEZ NOUS; TOUT POUR CHANGER DE FACON DRAMATIQUE NOTRE ENVIRONNEMENT!
(VOIR PHOTO B)

ON VEUT NOUS ENLEVER NOTRE QUALITÉ DE VIE ET DIMINUER SIGNIFICATIVEMENT LA VALEUR DE NOTRE PROPRIÉTÉ, PAR CONSÉQUENT NOTRE PATRIMOINE FAMILIAL ET CE, SANS AUTRES COMPENSATIONS QUE DES VŒUX PIEUX. COMMENT PEUT-ON LAISSER UNE ENTREPRISE AGIR DE LA SORTE, SANS L'OBLIGER À ACCORDER DES COMPENSATIONS EXEMPLAIRES ?

ON NOUS DIT QUE SI ON NE QUITTE PAS NOTRE RÉSIDENCE PENDANT OU APRÈS LES TRAVAUX, RABASKA OFFRE DE PAYER LE COÛT ADDITIONNEL DES ASSURANCES DE LA MAISON. POUR MOI, CELA SIGNIFIE QUE LES ASSUREURS ESTIMENT QU'IL EXISTE UN RISQUE RÉEL À HABITER PRÈS DE LEURS INSTALLATIONS. RABASKA N'A AUCUNE CONSIDÉRATION POUR LES CITOYENS PERTURBÉS PAR LEURS MASTODONTES.

RABASKA NOUS PROPOSE DE VENDRE NOTRE PROPRIÉTÉ À LA VALEUR MARCHANDE, SUIVANT UN LONG PROCESSUS QU'ELLE AURA ELLE-MÊME ÉTABLI. ADVENANT UNE PERTE FINANCIÈRE, IL EST POSSIBLE, QU'ELLE LA COMBLE. AINSI ON DÉLOGE LES GENS DE FORCE SANS AUCUNE COMPENSATION RÉELLE, TOUT SIMPLEMENT COMME S'ILS AVAIENT VENDU LEUR MAISON DE LEUR PLEIN GRÉ.

(VOIR : « OFFRE DE COMPENSATION » H)

NOTRE RÉSIDENCE, SITUÉE À ENVIRON 250 MÈTRES DU TERRAIN DE RABASKA ET À 500 MÈTRES DE SON PIPELINE, N'EST PAS DANS LA ZONE DE SÉCURITÉ. NOUS NE VOULONS PAS DÉMÉNAGER PUISQUE CET ENDROIT EST UNIQUE. NOUS SOMMES À 20 MINUTES DE QUÉBEC, LES PIEDS DANS L'EAU. NOUS N'AVONS PAS DE VOISINS IMMÉDIATS, ÉTANT ADJACENTS À UN PARC MUNICIPAL. NOUS AVONS ACHETÉ CETTE PROPRIÉTÉ POUR MAINTENIR NOTRE SANTÉ, Y VIVRE NOS VIEUX JOURS ET POUR EN FAIRE PROFITER LES GENS QUE NOUS AIMONS. DE PLUS CETTE LOCALISATION EST IRREMPLACABLE DANS LE MARCHÉ IMMOBILIER ACTUEL.

(VOIR PHOTO A)

SI CE PROJET DEVAIT VOIR LE JOUR MALGRÉ NOS REVENDICATIONS, JE SUGGÈRE QUE :

- 1) LES PROPRIÉTAIRES SOIENT DÉDOMMAGÉS DE FAÇON EXEMPLAIRE, QUE RABASKA ACHÈTE LES RÉSIDENCES SANS DÉLAIS ET PAIE UNE PRIME D'AU MOINS 25 % DE PLUS QU'UNE ÉVALUATION EFFECTUÉE PAR UN ÉVALUATEUR INDÉPENDANT.
- 2) LA ZONE DE SÉCURITÉ SOIT AGRANDIE DE FAÇON SIGNIFICATIVE, SOIT À 1.5 KILOMÈTRE, POUR ENGLOBER VRAIMENT LES RÉSIDENCES DES CITOYENS CONCERNÉS.

MESSIEURS DU BAPE, C'EST À VOUS DE SONNER L'ALARME ET DONNER L'EXEMPLE DÉMONTRANT QU'AU QUÉBEC LA PRIORITÉ EST À NOTRE SYSTÈME DE VALEURS ET QU'ON N'Y FAIT PAS N'IMPORTE QUOI, SURTOUT EN LEURRANT LA POPULATION ET SES DIRIGEANTS.

1) CONSÉQUENCES SOCIALES POUR LA RÉGION

LA POPULATION EST ACTUELLEMENT PRISE EN OTAGE; LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES PROPRIÉTAIRES SONT ÉNORMES ET CAUSENT DÉJÀ DES STRESS PSYCHOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES IRRÉPARABLES.

(VOIR ARTICLE DE P.BOUCHER À « H-1 »)

L'INCERTITUDE, LA BAISSÉ DES VALEURS DES PROPRIÉTÉS POUR CEUX QUI DOIVENT DÉMÉNAGER OU REFINANCER LEURS MAISONS ACTUELLEMENT, FAIT QUE L'ON VIT PRÉSENTÉMENT SUR DU TEMPS EMPRUNTÉ.

L'HEURE EST VENUE POUR LES DÉCIDEURS DE METTRE FIN À CE PROJET DESTRUCTEUR, SOURCE DE PROBLÈMES MAJEURS POUR UNE POPULATION QUI N'A RIEN DEMANDÉ ET N'ASPIRE QU'À UNE QUIÉTUDE BIEN MÉRITÉE APRÈS CE CAFOUILLIS.

J) RECOMMANDATIONS AU BAPE ET AU MINISTRE

MESSIEURS, SI VOUS ACCEPTEZ CE PROJET, VOUS SEREZ L'INSTRUMENT DE RABASKA ET RESPONSABLE DE LA DÉGRADATION D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE QUI FAIT LA RÉPUTATION DE NOTRE RÉGION, À LA FOIS TOURISTIQUE ET OÙ IL Y FAIT BON VIVRE. NOUS BÉNÉFIÇONS D'UNE QUALITÉ DE VIE DIFFICILE À TROUVER AILLEURS DANS UNE AGGLOMÉRATION DU MÊME GENRE.

LES GÉNÉRATIONS À VENIR SE SOUVIENDRONT DE VOTRE DÉCISION CAR L'IMPACT SERA DE LONGUE DURÉE ET AFFECTERA LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX QU'ON SE DOIT DE CONSERVER POUR NOUS, CITOYENS, ET POUR NOS DESCENDANTS.

VOTRE RÔLE EST DONC MAJEUR DANS CE PROCESSUS DE DÉCISION. SOYEZ À LA HAUTEUR ET DÉFENDEZ LES VALEURS QUI NOUS GOUVERNENT COMME QUÉBÉCOIS.

CONCLUSION

GAZ MÉTRO, ENBRIDGE, GAZ DE FRANCE, LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, LES CAISSES DESJARDINS ET LA CAISSE DE DÉPÔT N'ONT AUCUNE CONSIDÉRATION POUR LES POPULATIONS DÉPLACÉES, LES SITES PATRIMONIAUX DÉGRADÉS, LA POLLUTION, LA SANTÉ PUBLIQUE, LES DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES ASSOCIÉS À LA SÉCURITÉ. LEURS INTÉRÊTS SE LIMITENT À L'APPÂT DU GAIN ET À LEUR CROISSANCE COMME ENTREPRISES, SANS PARLER DES PROFITS PERSONNELS PERÇUS PAR LEURS DIRIGEANTS QUAND LEURS TITRES PRENDRONT DE LA VALEUR. (VOIR ARTICLES J-1 ET J-2)

NOUS, POPULATIONS DE LA GRANDE RÉGION DE LA CAPITALE, SERONT AUX PRISES AVEC LES CONSÉQUENCES DE LEURS ACTES POUR DES GÉNÉRATIONS À VENIR. VOILÀ COMMENT DÉGRADER UN JOYAU ENVIRONNEMENTAL ET PATRIMONIAL! « ÇA S'APPELLE VENDRE SON PATRIMOINE », NOUS DIT PAUL HÉBERT. (VOIR ARTICLE DE JOURNAL À J-3)

JE PROPOSE QUE :

1) VOUS REFUSIEZ CATÉGORIQUEMENT À RABASKA L'IMPLANTATION DE SON PORT MÉTHANIER À CET ENDROIT.

2) VOUS LEUR SUGGÉRIEZ D'AUTRES SITES OÙ LES DOMMAGES SERONT MOINS NUISIBLES POUR LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT.

MALGRÉ NOS REVENDICATIONS, SI CE PROJET DEVAIT VOIR LE JOUR, QUE :

1) VOUS EXIGIEZ L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE SECURITÉ MINIMALE À 1.5 KILOMÈTRE.

2) VOUS LES OBLIGIEZ À DONNER DES COMPENSATIONS EXEMPLAIRES AUX POPULATIONS CONCERNÉES AFIN DE DONNER LE TON QU'AU QUÉBEC ON NE FAIT PAS N'IMPORTE QUOI.

« C'EST UN MONSTRE QUI N'A PAS SA PLACE À CET ENDROIT »

« LES GÉNÉRATIONS FUTURES EN SUBIRONT LES CONSÉQUENCES »

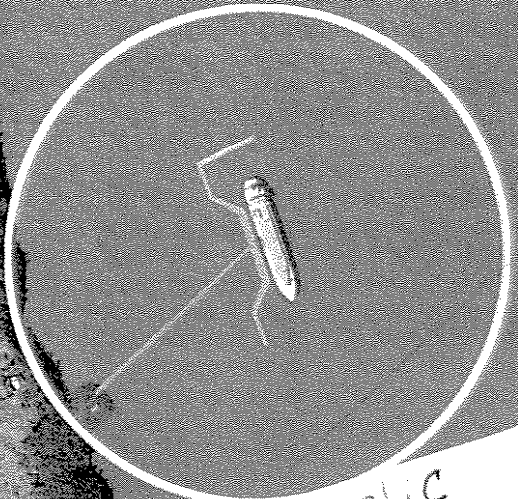


LOUIS GUILMETTE

QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2006

COPIE : CLAUDE BÉCHARD , MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

A



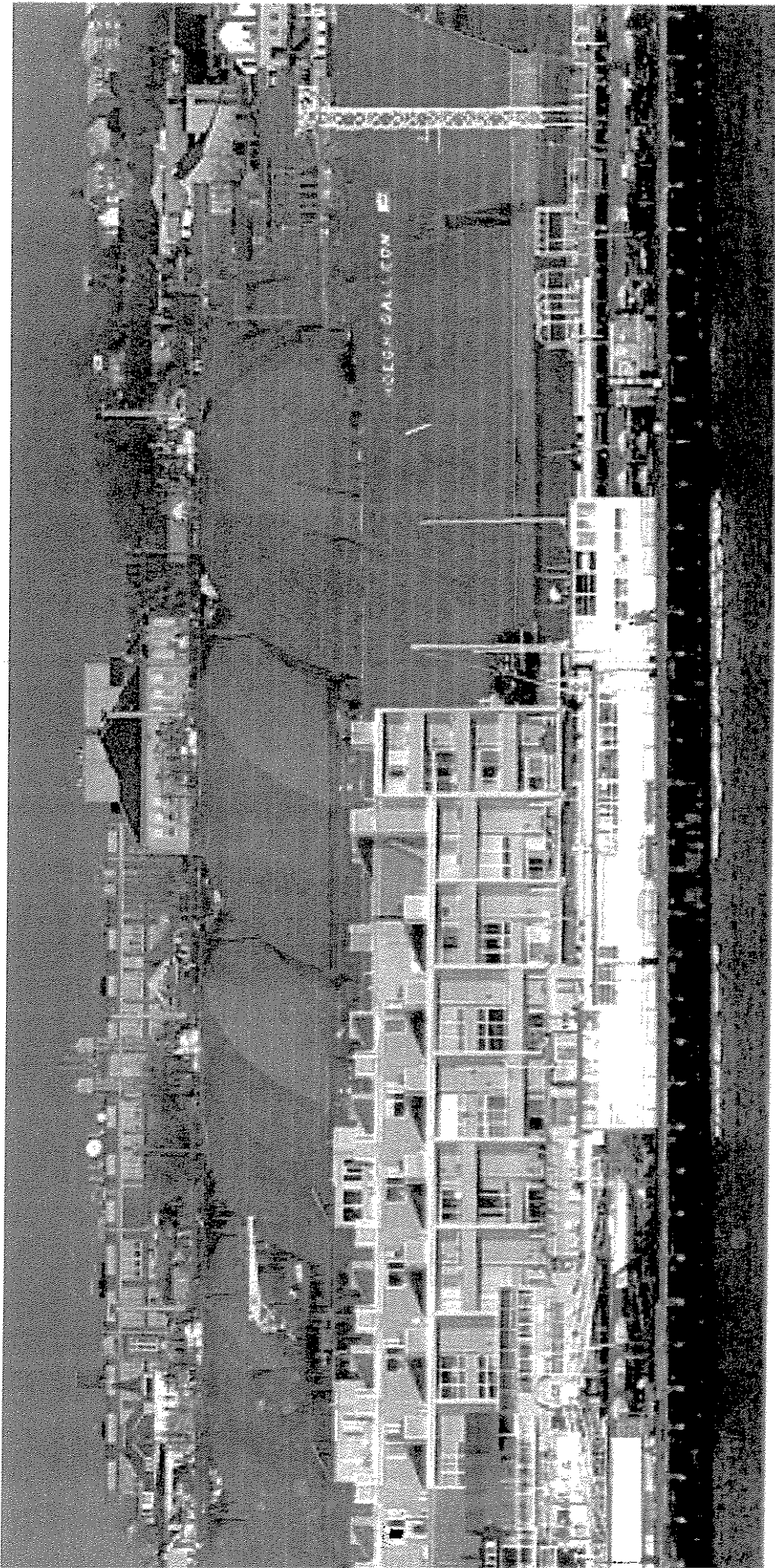
← PARC PUBLIC
← NOTRE
RESIDENCE

ZONES
D'exclusion
encadrées

A

(B)

B



um monstros que n'ao pra se place...

D



PARC

Native
Residence

